



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/C.5/42/40/Add.35
25 novembre 1987
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-deuxième session
CINQUIEME COMMISSION
Point 114 de l'ordre du jour

BUDGET-PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 1986-1987

Exécution du budget-programme de l'Organisation des Nations Unies
pour l'exercice biennal 1986-1987

Rapport du Secrétaire général

Additif

Chapitre 2 des recettes. Recettes générales

Tableau IS2.1

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

Origine	1986-1987 Montants approuvés	Augmentation (Diminution)	1986-1987 Montants révisés
A. Recettes provenant de loyers	6 884,6	175,7	7 060,3
B. Remboursement au titre des services fournis aux institutions spécialisées et à d'autres organismes	12 124,3	(2 201,5)	9 922,8
C. Intérêts bancaires	850,0	570,9	1 420,9
D. Vente de matériel usagé	145,0	94,5	239,5
E. Remboursement de dépenses d'exercices antérieurs	1 210,5	130,9	1 341,4
F. Contributions d'Etats non membres	1 333,7	1 960,4	3 294,1
G. Services de télévision et services analogues	995,4	(130,4)	865,0
H. Remboursement, par les institutions spécialisées, de la part des dépenses de la Commission de la fonction publique internationale qui est à leur charge	4 695,9	(130,4)	4 565,5
I. Remboursement, par les institutions spécialisées, de la part des dépenses du Corps commun d'inspection qui est à leur charge	3 207,8	50,7	3 258,5
J. Recettes accessoires	486,2	740,9	1 227,1
Total	31 933,4	1 261,7	33 195,1

A. Recettes provenant de loyers (Augmentation : 175 700 dollars)

IS2.1 L'augmentation nette de 175 700 dollars provient de l'augmentation des prévisions de recettes pour le Siège (56 000 dollars), l'Office des Nations Unies à Genève (93 000 dollars) et la Commission économique pour l'Afrique (CEA) (26 700 dollars) et est imputable principalement au fait que d'autres organismes dont le siège est situé dans ces lieux d'affectation ont occupé des locaux supplémentaires.

/...

B. Remboursement au titre des services fournis aux institutions spécialisées et à d'autres organismes (Diminution : 2 201 500 dollars)

IS2.2 La diminution nette que fait apparaître cette rubrique est expliquée de façon détaillée au tableau IS2.2 ci-après :

Tableau IS2.2

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

Origine	1986-1987	Augmentation (Diminution)	1986-1987
	Montants approuvés		Montants révisés
Siège (New York)			
Services de télécommunications	1 711,1	(386,9)	1 328,2
Services de deux opérateurs radio fournis à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient	119,4	(40,1)	79,3
Services fournis par le Service de calcul de New York	895,0	13,2	913,2
Office des Nations Unies à Genève	474,1	-	474,1
Centre international de Vienne	6 770,2	(12,2)	6 728,0
Avances :			
Avance au Fonds commun pour les produits de bases	1 750,5	(1 750,5)	-
Avance au Conseil international des bois tropicaux	200,0	-	200,0
Avance à l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR)	200,0	-	200,0
Total	12 124,3	(2 201,5)	9 922,8

/...

IS2.3 La diminution nette de 408 800 dollars enregistrée pour le Siège tient à la diminution des dépenses au titre des télécommunications et des services d'opérateurs radio fournis à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, diminution qui est en partie compensée par les augmentations au titre des services fournis par le Service de calcul de New York. La diminution enregistrée pour le Centre international de Vienne est imputable à l'effet net de la révision en baisse des prévisions de dépenses au chapitre 28M ainsi qu'à la révision en hausse des prévisions de dépenses au titre des services commun d'interprétation figurant au chapitre 29 du présent rapport, pour lesquels on s'efforce d'obtenir un remboursement de la part des institutions spécialisées. La suppression des prévisions de recettes au titre du Fonds commun pour les produits de base est imputable au fait que l'on a proposé de reporter à l'exercice biennal 1988-1989 le remboursement de l'avance de 1 750 500 dollars, comme il est indiqué dans le document A/C.5/42/5.

- C. Intérêts bancaires; vente de matériel usagé; remboursement de dépenses d'exercices antérieurs; contributions d'Etats non membres; et services de télévision et services analogues
(Augmentation : 2 626 300 dollars)

IS2.4 Les prévisions de recettes approuvées pour ces activités avaient été calculées sur la base des tendances enregistrées dans le passé, tandis que les montants révisés actuels se fondent sur la situation réelle à la date de l'établissement du présent rapport ainsi que sur les projections établies jusqu'à la fin de l'exercice biennal.

- D. Remboursement par les institutions spécialisées de la part des dépenses de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) et du Corps commun d'inspection (CCI) qui est à leur charge (Diminution : 79 700 dollars)

IS2.5 Les prévisions de recettes révisées à ces rubriques sont conformes aux montants révisés au titre de la CFPI et du Corps commun d'inspection qui figurent au chapitre 28L.

- E. Recettes accessoires (Augmentation : 740 900 dollars)

IS2.6 Le montant révisé est tiré d'une projection établie sur la base des recettes effectivement perçues telles qu'elles ont été comptabilisées à la date de l'établissement du présent rapport.
